



Contrôle des femmes et des jeunes sur les ressources foncières agricoles : Expérience de la Coopération Suisse au Mali

Études de cas : programme d'aménagement et de valorisation pacifique des espaces et du foncier agricole (AVAL) et programme d'appui à la promotion de l'économie locale (APEL) dans la région de Sikasso



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Aperçu

En lien avec les orientations de la Stratégie de la Coopération Suisse au Mali 2012-2015, le Bureau de la Coopération (BUCCO) a engagé un processus d'appréciation des effets de la prise en compte du genre dans le Programme d'aménagement et de valorisation pacifique de l'espace et du foncier agricole (AVAL) dans la région de Sikasso ainsi que le Programme d'Appui à la Promotion de l'Économie Locale (APEL) dans le cercle de Bougouni. Ce processus s'inscrit dans une logique de capitalisation pour une mise à l'échelle et un partage d'expériences aux niveaux national et international. La thématique centrale de cette capitalisation porte sur l'accès des femmes et des jeunes aux ressources foncières agricoles, dans la perspective de promotion de l'économie locale. Des données ont été collectées afin d'éclairer les indicateurs portant sur : i) la participation des femmes et des hommes à la gestion des ressources foncières ; ii) l'amélioration de l'accès et de contrôle des femmes et hommes sur les ressources foncières ; iii) les bénéfices et les avantages tirés des ressources foncières ; iv) les changements intervenus dans les relations entre les femmes et les hommes. Ces indicateurs sont préalablement définis dans le cadre de suivi du genre de la Stratégie de coopération. Les programmes du secteur 'développement rural et économies locales', particulièrement AVAL et appel, devraient contribuer à leur satisfaction.

Les interventions de la Coopération Suisse se déroulent dans la région de Sikasso qui, il y a lieu de le souligner, a un potentiel agricole important. En effet, la région de Sikasso recèle de grandes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Elle compte de vastes surfaces cultivables et inondables estimées à 6 000 000 ha, dont plus de 140 000 ha de bas-fonds et de plaines aménageables, des ressources en eau de surface et souterraine importantes, une grande diversité biologique, des ressources forestières et fauniques considérables et un cheptel nombreux et diversifié (bovins, ovins, caprins, volailles, etc.). La population agricole représente plus de 80% de la population de la région, dont une frange importante de jeunes et de femmes. Bien que constituant la principale force productrice, les femmes et les jeunes sont confrontés à plusieurs défis pour la réalisation de leur potentiel. Il s'agit notamment : i) du faible accès aux ressources foncières ; ii) de l'insuffisance de contrôle sur les ressources foncières et les espaces aménagés ; iv) de la non-reconnaissance par la loi et les us et coutumes du statut de la femme en tant qu'exploitante agricole. Les interventions ont donc ciblé ces différents enjeux.

Publication
Bureau de la Coopération Suisse à Bamako
BP 2386, Bamako, Mali

Mai 2013

Rédaction
CADEX, Adama Moussa, Bamako, Mali

Édition/Mise en page
PAO Bougou, Bamako, Mali

Préface

Depuis les années 1990, la DDC s'est donnée pour objectif de promouvoir les femmes et l'égalité des chances et a inscrit cet objectif dans ses lignes directrices et dans sa stratégie 2010.

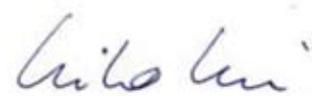
L'objectif global de cette stratégie est d'accorder la même importance aux besoins et aux préoccupations des femmes et des hommes, tant dans le cadre des programmes de développement qu'au sein de la DDC (collaborateurs, collaboratrices et leurs familles). Il s'agit d'un engagement fort qui doit se matérialiser à tous les niveaux et avec une responsabilisation partagée de tous les acteurs, y compris des partenaires de mise en œuvre.

Au Mali, la stratégie développée et mise en œuvre a comme finalité une meilleure représentation et un accès équitable aux diverses ressources pour les femmes reposant sur les enjeux du développement local. Cette approche est en parfaite adéquation avec la Politique Nationale Genre du Mali dont une orientation stratégique porte sur l'insertion des femmes dans les circuits productifs.

Au niveau de la stratégie de coopération 2012-2015, l'accent est surtout mis sur la promotion des institutions et des règles de gestion favorisant l'inclusion dans la représentation et l'accès aux ressources foncières en lien avec la Loi d'Orientation Agricole. Pour ce faire, les principaux indicateurs de suivi portent sur la représentation des femmes et des hommes dans la gestion des ressources foncières ; leur accès et contrôle à ces ressources et les bénéfices et avantages qu'ils en tirent.

Le Programme d'aménagement et valorisation pacifique de l'espace et du foncier Agricole (AVAL) et le Programme d'Appui à la Promotion de l'Economie Locale (APEL) jouent un rôle significatif dans la réalisation de ces indicateurs. Les résultats jusque-là atteints sont significatifs et ont eu le mérite d'être bien documentés pour une mise à échelle aux niveaux régional, national et international. Il s'agit certes des petits pas mais surtout des petits pas dans la bonne direction.

Je voudrais à cet effet remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à leur réalisation et souhaiter que le présent document de capitalisation puisse servir de guide pédagogique pour les autres acteurs pour des résultats encore plus grands aux bénéficiaires des femmes et des hommes du Mali.



Mirko Manzoni,
Directeur résident, DDC Mali.



Sommaire

Aperçu	2
Préface	1
Contexte	3
Portée de l'étude de capitalisation	4
Démarche méthodologique	5
Développement rural et économie locale dans la région de Sikasso et enjeux genre	7
Principaux résultats	11
Étude de cas : Expérience de la PMA Jèkafo de Brigan	14
Principales conclusions, leçons apprises et conseils pratiques	20
Pleins feux sur les femmes et les hommes du village de Blendougou, Bougouni	22
Inclusion des personnes handicapées dans l'économie locale : atelier de confection de grillage	24
Bibliographie	26

Acronymes

APEL	Programme d'Appui à la Promotion de l'Économie Locale
AVAL	Programme d'aménagement et de valorisation pacifique de l'espace et du foncier agricole
BUCO	Bureau de la Coopération Suisse au Mali
CERA	Comité Exécutif Régional de l'Agriculture
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CRU	Commission Régionale des Utilisateurs de la Recherche
LOA	Loi d'Orientation Agricole
PAD	Programme d'Appui à la Décentralisation
PIBnat	Produit Intérieur Brut national
PLB	Produit Local Brut
PLB/PIBnat	Produit Local Brut/Produit Intérieur Brut national
PMA	Plateformes Multi Acteurs
PRODOC	Document de programme
RGA	Recensement Général Agricole

Contexte

La Stratégie de la Coopération Suisse au Mali 2012-2015, validée en décembre 2011, accorde une place de choix à la prise en compte du genre. Cette stratégie comprends trois domaines prioritaires, à savoir : i) le Développement Rural et les Économies Locales ; ii) l'Éducation et la Formation Professionnelle ; et iii) la Gestion Publique Locale, avec comme thèmes transversaux le Genre et la Gouvernance. La prise en compte du genre dans le domaine du développement rural et de l'économie locale constitue un défi. Il existe deux principaux programmes dans ce domaine, à savoir le Programme d'aménagement et de valorisation pacifique de l'espace et du foncier agricole (AVAL) et le Programme d'Appui à la Promotion de l'Économie Locale (APEL).

Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement rural du Conseil régional et de la stratégie d'intervention de la Coopération Suisse au Mali. Ils apportent une contribution essentielle à la mise en valeur de l'important potentiel agropastoral de la région de Sikasso, ainsi qu'à la mise en œuvre du volet foncier de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation, ils investissent dans le partenariat multi-acteurs pour l'aménagement agropastoral et la gestion pacifique du foncier rural dans l'ensemble de la région de Sikasso.

AVAL a pour but de « *Contribuer à la souveraineté alimentaire et à la création de richesse de la région de Sikasso par la valorisation équitable et durable du potentiel de ses ressources naturelles* ». AVAL a démarré en 2009, suite à la capitalisation des programmes Jèkasy (Appui aux organisations paysannes pour la valorisation des ressources naturelles en région de Sikasso au Mali) et Jèkagnini (Renforcement des capacités de la Commission Régionale des Utilisateurs de la Recherche (CRU) de Sikasso).

Quant à APEL, il vise à contribuer à la création de conditions favorables à un développement économique et social durable dans un espace de partenariat fécond entre acteurs publics et privés. Il hérite également des acquis du Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) dans le cercle de Bougouni.

Outre la mise en œuvre de la charte pastorale par l'élaboration et la mise en œuvre de schémas pastoraux permettant une meilleure organisation des activités agricoles et pastorales sur le territoire (domaine spécifique à AVAL), les deux programmes s'investissent dans les activités

d'aménagement des bas-fond et de leur mise en valeur pour la relance de l'économie locale et l'accès des produits agricoles au marché, ainsi que de la gestion pacifique du foncier agricole à travers les conventions locales, la reconnaissance et la sécurisation des exploitations agricoles et de leurs investissements. Ainsi, ils ont contribué à l'amélioration de la participation et de la représentation des femmes à la gestion et aux espaces d'information/formation et de prise de décisions relatives aux aménagements, à la dynamisation de l'économie locale et à la gestion foncière.

Les acquis dans le domaine de la promotion de l'économie locale à travers l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes au foncier sont intéressants et méritent une capitalisation pour une mise à échelle et un partage de connaissances avec les partenaires aux niveaux local, national et international.

Jeune arrosant sa parcelle, périmètre maraîcher de Blendougou



Portée de l'étude de capitalisation

Les termes de référence indiquent clairement les principaux résultats attendus dans le cadre de la mission. Il s'agit notamment de l'identification et de la documentation de l'expérience en matière de prise en compte du genre des programmes AVAL et APEL, en matière d'accès des femmes et des jeunes aux ressources de production (foncier, financement, intrants, formation, etc.) et les effets de ces programmes sur la vie des femmes et des jeunes.

De façon spécifique, il a été question au niveau de chaque domaine d'intervention d'identifier les acquis et les défis majeurs en matière de prise en compte du genre (femmes et jeunes). Ces acquis et défis sont analysés dans une perspective d'apprentissage afin de tirer les meilleures leçons pour l'amélioration et la mise à échelle des stratégies opérationnelles.

L'exercice de capitalisation et de documentation concerne à la fois le processus et les résultats obtenus. De manière pratique, on a procédé à une analyse selon la perspective des différents acteurs, à savoir le personnel du programme, les organisations partenaires et les acteurs directs.

Il est important de préciser : i) qu'il ne s'agit nullement d'une évaluation, mais bien d'une capitalisation qui met en exergue les portes d'entrée, les acquis et les facteurs contributeurs ; et ii) que la perspective genre ne couvrira pas uniquement les relations entre les femmes et les hommes, mais prendra en compte également la dimension jeunes (filles et garçons). Il faut cependant noter que les jeunes n'ont pas fait l'objet d'un ciblage spécifique dans le cadre de la mise en œuvre des interventions, ainsi la capitalisation des effets à ce niveau a été difficile.

Séance de planification de la coopérative des femmes de Kolondieba



Démarche méthodologique

Pour la réalisation de la mission de capitalisation des acquis et défis de la prise en compte du genre et des jeunes, la démarche méthodologique préconisée s'est déclinée en cinq étapes décrites ci-dessous. Les différents supports sont fonction des principaux enjeux de la composante telle que décrite dans le manuel de suivi du genre de la Coopération et des principaux indicateurs définis. Ce manuel a constitué le principal document de cadrage pour le processus de capitalisation.

Revue documentaire

La revue documentaire a été consacrée à l'analyse des principaux documents des programmes AVAL et APEL. Il s'agit notamment : i) des documents/études préliminaires qui ont servi de base à la mise en place des deux programmes ; ii) des documents de programmation, notamment le PRODOC et les plans d'action annuels ; iii) des stratégies spécifiques liées au genre et aux jeunes ; iv) des rapports de mise en œuvre et des rapports annuels ; et v) des rapports d'évaluation interne et externe. L'analyse de ces documents a porté sur le niveau de prise en compte du genre et des jeunes à toutes les phases du programme. L'analyse a également aidé à l'élaboration des questionnaires pour la phase terrain. Elle a permis de mieux clarifier les principales hypothèses de prise en compte du genre et des jeunes et les effets éventuels des interventions du programme sur les femmes et les jeunes. Il s'agit d'une étape essentielle pour la finalisation de la démarche méthodologique et des outils, ainsi que du chronogramme de mise en œuvre (les principaux acteurs/cibles à rencontrer).

Briefing et finalisation du chronogramme avec le BUCO

Le briefing avec le Bureau de la Coopération Suisse au Mali et l'équipe de HELVETAS Swiss Intercooperation est la seconde étape du processus. Cette rencontre a été une occasion pour présenter et discuter de manière approfondie de la démarche méthodologique et des outils.

Entretiens avec les acteurs

Les entretiens avec les principaux acteurs (Bureau de la Coopération Suisse au Mali, HELVETAS Swiss Intercooperation, équipes AVAL et APEL, partenaires directs et indirects, personnes ressources) ont constitué le point de départ de la collecte des données en vue de compléter la revue documentaire. Une liste d'acteurs, de personnes ressources et de sites à visiter a été établie à partir de l'analyse documentaire et de la séance de briefing avec les responsables des deux programmes. Cette liste a tenu compte des différents domaines d'intérêt et des enjeux identifiés. Les entretiens ont été réalisés sur la base d'un questionnaire semi-structuré. Ils ont porté essentiellement sur le processus, les effets et les facteurs contributeurs. Ces entretiens ont eu lieu à Bamako, Sikasso et Bougouni, ainsi que dans les zones d'intervention. Ils ont été élargis aux autres partenaires, y compris les responsables des collectivités et les services techniques (Agriculture et Promotion de la Femme).

Visites de terrain

Des visites de terrain ont été effectuées dans les zones d'intervention afin de collecter les données auprès des bénéficiaires directs. Il s'agit à la fois des femmes, des hommes et des jeunes qui ont directement bénéficié des interventions et des femmes et des hommes qui sont en lien direct avec ces bénéficiaires. La collecte a porté sur les données qualitatives et quantitatives, les perceptions et les « histoires » de succès. Ainsi, 15 sites ont été visités et plus de 300 acteurs rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels et de groupes de discussion à Sikasso, Koutiala, Niena, Bougouni et Kadiolo.

La collecte de données a surtout concerné les domaines clefs suivants :

- participation et représentation des femmes et des hommes à l'aménagement et à la mise en valeur des bas-fonds ;
- accès et contrôle des femmes, des jeunes et des hommes aux facteurs de production et aux ressources du programme ;
- bénéfices et avantages tirés de l'exploitation des bas-fonds ;
- changements significatifs dans les relations de genre au niveau du ménage et de la communauté.

Les groupes cibles ont été définis en fonction de leur degré d'implication dans ces interventions et des avantages qu'ils en ont tirés. Les meilleures images ont été captées et collectées auprès des responsables du programme.

Production des documents

Les différentes données collectées ont été analysées et synthétisées pour la production des documents de capitalisation (rapport, synthèse et plaquette). Le rapport porte tant sur le processus que sur les principaux résultats par niveau. Il comporte également des encadrés sur des cas pratiques sous forme de témoignages illustrés.

Validation des documents de capitalisation avant leur production

Tous les documents de capitalisation des résultats ont été validés avant leurs production et multiplication. Cette validation a concerné tant la forme que le contenu des différents documents.

En vue d'assurer une large diffusion des résultats d'un programme et de ses effets sur le genre, un rapport de synthèse illustré d'une vingtaine de pages et une plaquette sur le processus et les résultats obtenus dans le domaine du genre ont été produits. Ces deux documents ont été imprimés en 1000 exemplaires chacun.

Déroulement de la mission

Objectifs de la mission	Cibles	Période
Proposition technique, production des supports de collecte de données	Responsable genre du BUCO	10 au 19 février 2013
Analyse documentaire et validation des outils avec la Coopération Suisse	Responsable genre du BUCO et équipe HELVETAS Swiss Intercooperation	21 au 25 février 2013
Collecte de données au niveau du Programme AVAL	- Responsables du programme - Partenaires de mise en œuvre - Bénéficiaires directs	03 au 17 mars 2013
Collecte de données au niveau du Programme APEL	- Responsables du programme - Partenaires de mise en œuvre - Bénéficiaires directs	18 au 23 mars 2013
Production du rapport		29 au 31 mars 2013
Production des documents de capitalisation (synthèse et plaquette)		01 au 05 avril 2013

Développement rural et économie locale dans la région de Sikasso et enjeux genre

Première région agricole du Mali, la région de Sikasso recèle de grandes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Elle compte de vastes surfaces cultivables et inondables, des bas-fonds et des plaines aménageables, d'importantes ressources en eau de surface et souterraine, une grande diversité biologique, des ressources forestières et fauniques considérables et un cheptel riche et diversifié. La population agricole représente plus de 80 % de la population totale de la région, dont une frange importante de jeunes et de femmes.

Bien que les femmes et les jeunes constituent la force vive pour la production agricole dans la région, notamment au niveau des bas-fonds, ils se trouvent dans une position d'infériorité en ce qui concerne l'accès à la terre et l'utilisation de celle-ci. Souvent, ils n'ont que des droits dérivés, secondaires.

L'exploitation du potentiel agricole de la région passe nécessairement par une plus grande reconnaissance du rôle des femmes et des jeunes dans la production agricole. Ainsi, une stratégie efficace de développement local doit reposer sur l'efficacité et la promotion du développement économique, l'égalité et la justice sociale, ainsi que la préservation de l'environnement et l'utilisation durable du sol. Cette stratégie doit également renforcer le rôle des groupes qui ont été jusqu'à présent négligés et marginalisés. Elle doit viser à surmonter la pauvreté, instaurer l'égalité des sexes et promouvoir l'amélioration du statut juridique des groupes allochtones.

Ces enjeux sont clairement ciblés dans la LOA du Mali et dans la Stratégie de la Coopération Suisse au Mali. Ces documents fournissent les principales orientations pour la définition des stratégies opérationnelles des Programmes AVAL et APEL.

La LOA et les enjeux genre du foncier

La LOA consacre le droit à l'alimentation pour tous et l'égal accès à la terre et aux ressources naturelles. Ainsi, son Article 8 souligne que la politique de développement agricole vise à assurer la promotion des femmes et des hommes vivant du secteur agricole dans le

respect de l'équité, notamment entre les milieux rural et urbain. Cette disposition est renforcée par l'Article 83 qui affirme l'engagement de l'État à assurer un accès équitable aux ressources foncières agricoles aux différentes catégories d'exploitants agricoles et de promoteurs d'exploitations agricoles.

Dans le même temps, conscient de la précarité de la situation des femmes et d'autres groupes marginalisés, le législateur malien a prévu des dispositions spécifiques favorisant leur accès à la terre et aux autres ressources. Ainsi, l'Article 24 souligne que l'État privilégie l'installation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables comme exploitants agricoles, notamment, en favorisant leur accès aux facteurs de production et par des mécanismes d'appui technique ou financier spécifiques. Cette disposition est renforcée par l'article 46, qui précise que l'insertion des jeunes dans toutes les activités liées aux métiers agricoles constitue une priorité pour l'État et les collectivités locales.

Dans le même esprit, lors des attributions de parcelles au niveau des zones aménagées sur des fonds publics, des préférences sont accordées aux femmes, aux jeunes et aux groupes déclarés vulnérables.

Rôle des femmes dans la gestion et mode d'attribution des terres dans la région de Sikasso (us et coutumes)

Bien qu'il existe un certain nombre de spécificités dans le mode de gestion et d'attribution des terres aux différents groupes socioéconomiques, les règles décrites ci-dessous sont globalement applicables à toute la région. Ces règles et principes ont été identifiés à partir du recueil des us et coutumes en matière foncière dans la région de Sikasso, notamment dans le cercle de Yorosso.

Les terres du village sont octroyées à des autochtones et étrangers, sans distinction de religion ni de race. Les modes d'attribution des terres en vigueur sont la donation, le prêt et la succession. Aucun individu ayant emprunté des terres ne peut s'ériger en propriétaire. Les demandes de terres sont verbales et adressées aux Gnogziés ou, dans certains cas, aux chefs

des familles autochtones. Les terres du village ne peuvent être ni vendues ni louées. Aucune utilisation, installation ou occupation de terres n'est possible sans l'accord des autorités de gestion des terres dans le village ou des familles autochtones reconnues comme propriétaires.

La femme ne peut être propriétaire des terres, du fait de son statut d'épouse. En effet, la femme mariée appartient en réalité à plusieurs familles. Ce caractère « mobilier » la défavorise et la prive de droits fonciers. Toutefois, une petite ouverture peut lui être faite en ce sens que son époux peut toujours lui octroyer une portion de ses terres. Une autre famille magnanime dans le village peut également lui prêter une parcelle de terre, à condition qu'elle la restitue à son propriétaire, une fois ses besoins satisfaits. Enfin, par le biais d'affinités, elle peut également accéder à la terre.

Toutefois, en cas de décès de son mari, elle peut exercer le droit de propriété sur les terres à titre provisoire jusqu'à la majorité de son enfant (garçon).

Par solidarité, la terre est attribuée aux veuves. Les jeunes peuvent y accéder également en se faisant accompagner d'un tuteur (village de Tioula). Les femmes et les jeunes qui souhaitent exploiter la terre peuvent le faire gratuitement et librement dans la plaine, ce domaine étant un terroir du village, sans propriétaire absolu.

Compte tenu de l'évolution des mentalités et des nécessités du développement local, les femmes pourront accéder à la terre, pour autant qu'elles créent des associations, avec l'appui de partenaires techniques financiers et d'ONG.

Stratégie de la Coopération Suisse au Mali 2012-2015 et enjeux genre

Dans le cadre de cette Stratégie, la finalité recherchée est une sécurité alimentaire et des revenus améliorés s'inscrivant dans une vision de développement territorial équitable. Pour ce faire, les Indicateurs de phase suivants ont été définis : augmentation du PLB des 5 pôles (Bougouni, Koutiala, Youwarou, Niafunké, Tombouctou) et ratio PLB/PIBnat-% de dépenses moyennes du budget familial consacré à l'alimentation dans les 5 pôles.

La réalisation de cette finalité passe par : i) un soutien aux différents maillons des filières agropastorales porteuses (accès aux facteurs de production, services d'appui-conseil, création de plus-value, accès au marché) ; ii) la réalisation d'infrastructures économiques de base capables d'augmenter les productions rurales, de satisfaire les besoins alimentaires et générer des revenus supplémentaires ; et iii) l'évolution des systèmes d'exploitation vers une intensification et une professionnalisation de l'activité agricole, ainsi qu'une reconnaissance des métiers.

Les femmes sont présentes dans presque toute la chaîne de production et de commercialisation des produits agricoles. Selon les résultats du Recensement Général Agricole (RGA), la population agricole féminine est estimée à 48,72 contre 51,28% pour les hommes. La superficie moyenne des terres aménagées dont les femmes sont propriétaires couvre moins d'un ha, contre 1,5 à 5 ha pour les hommes.

Focus groupe avec la coopérative des riziculteurs de Yacrisoun, Yorosso



Au regard du contexte socioéconomique, chacun des effets de la stratégie de coopération a des enjeux genre importants qui ont une incidence majeure sur la réalisation de l'objectif visé. Les programmes AVAL et APEL ont été retenus pour contribuer à la matérialisation de ces effets.

Effet 1 : Les collectivités territoriales et leurs regroupements réalisent des infrastructures de désenclavement et de production dont ils assument une gestion rentable, s'insérant dans une vision consensuelle et pragmatique à moyen terme

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités ont une responsabilité accrue dans le domaine de la réalisation d'infrastructures économiques. La plupart de ces infrastructures concernent l'aménagement agro-pastoral ou d'autres types d'investissements économiques qui ne prennent pas toujours en compte les besoins spécifiques des femmes en matière de développement économique.

Dans le cadre de la stratégie, il est prévu la création de 25 infrastructures agro-pastorales (non encore spécifiées) par les Collectivités Territoriales et leurs regroupements. Il sera intéressant de collecter les données sur le nombre de femmes et d'hommes censés bénéficier de ces infrastructures. En outre, l'analyse de la chaîne de production agropastorale permettra d'identifier le rôle spécifique et capital que les femmes jouent, ainsi que les principales contraintes qu'elles rencontrent. En reconnaissance de ce rôle, il sera intéressant de créer des infrastructures ciblant les besoins des femmes. La satisfaction des besoins pratiques des femmes à travers la réalisation de telles infrastructures devrait être renforcée par leur participation (présence effective et une représentation qualitative) aux instances de prise de décision au niveau des commissions foncières. La participation pourrait être facilitée par la prise de mesures spécifiques telles que l'institution d'un système de quota et la formation des hommes et des femmes membres des commissions foncières pour la création d'un environnement favorable à l'intégration des femmes et la prise en compte de leurs besoins dans les conventions locales. La cible d'« au moins 20 % de femmes membres des comités de gestion des infrastructures » est réalisable si elle est renforcée par des mesures d'accompagnement.

Effet 2 : Les entreprises agricoles et artisanales augmentent leur production, améliorent leurs revenus et reçoivent de leurs faitières des services utiles

D'une manière générale, l'analyse de l'activité de production agricole indique que les femmes et les hommes s'adonnent à des activités différentes. Les femmes sont souvent des exploitantes agricoles et constituent une grande partie de la main-d'œuvre agricole. En outre, la production agricole des femmes est, dans la plupart des cas, destinée à la consommation familiale. Elles en tirent, en réalité, un faible revenu pour leur propre bien-être. C'est donc à ce niveau que se situent les principaux enjeux genre pour la réalisation de cet effet.

Pour la prise en compte de ces enjeux, l'indicateur de suivi « 15 % d'augmentation moyenne de la production des entreprises agricoles d'ici 2015 » doit mesurer la production moyenne des hommes et des femmes. Il est également important de mesurer la part des femmes dans la production agricole, car les études démontrent souvent qu'elles bénéficient peu quand elles sont utilisées comme main-d'œuvre, dans la mesure où ce rôle est souvent confondu à leur rôle reproductif et de gestion communautaire. Il est donc intéressant d'avoir un indicateur spécifique concernant la part des femmes dans la production agricole de l'exploitation familiale. Le suivi de cet indicateur nécessite la mise en place au niveau du chef de l'exploitation familiale d'outils simples de gestion de la production post-récolte.

Au plan national, il est aussi utile de contribuer au plaidoyer sur le statut de l'exploitant agricole, notamment les femmes. Cela aura un avantage en termes d'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production. L'indicateur relatif à l'augmentation du réinvestissement pourrait aussi être désagrégé (F/H). Au niveau de l'amélioration de la production animale, l'indicateur « les services de santé mobiles et de production animale promus dans les zones pastorales » devrait tenir compte du fait que les femmes sont généralement propriétaires des petits ruminants et de la volaille. Il importe, par conséquent d'assurer le suivi du type de services de santé mobiles promus et cela doit tenir compte des ressources animales dont les femmes sont propriétaires. Pour ce faire, l'une des stratégies spécifiques à mettre en place consiste à créer des compétences (vaccination, vulgarisation, etc.) au niveau des jeunes filles elles-mêmes, qui les convertiront en activités génératrices de revenu.

Effet 3 : Les groupes vulnérables accèdent de manière équitable aux espaces agro-pastoraux aménagés, les exploitent et augmentent leurs revenus

L'amélioration de la production agricole et artisanale est consécutive à un accès accru aux facteurs de production, notamment la terre, la formation, l'équipement et les intrants agricoles. Bien qu'actrices importantes dans la production agricole et artisanale, au regard de leurs statut et rôle dans la production, les femmes ont souvent un accès limité aux facteurs de production. Elles exploitent de petites parcelles moins riches, avec un équipement souvent rudimentaire et n'ont pas toujours accès aux intrants et à l'appui-conseil requis. Tous les indicateurs prévus pour le suivi de l'accès des groupes vulnérables aux espaces agro-pastoraux doivent être désagrégés (H/F) afin de permettre d'assurer un meilleur suivi des deux indicateurs spécifiques aux femmes, à savoir « au moins 20 % des 5 000 ha de superficie aménagée attribuée aux femmes » et « accès des femmes aux moyens de productions négociés pacifiquement avec les autorités traditionnelles ». La cible de « 20 % » dépasse largement celle qui est fixée dans la LOA, qui est de 10 % pour les femmes et les jeunes. Il convient donc de mettre au point des mesures d'accompagnement pour la sécurisation des ressources et d'éviter que les terres mises à la disposition des femmes ne soient récupérées plus tard, une fois les investissements réalisés. L'implication des collectivités et des autorités traditionnelles revêt

donc une importance capitale pour l'acquisition de « titres de propriété » pour les groupements féminins.

Effet 4 : Le secteur privé investit dans le développement des filières porteuses et fournit des services professionnels pour la gestion des équipements marchands

L'analyse de la chaîne de production et de commercialisation des produits agricoles révèle souvent que les femmes jouent un rôle très important dans certaines filières. La reconnaissance de ce rôle devrait s'accompagner d'un investissement du secteur privé dans ces filières porteuses, tout en évitant aux femmes de perdre le contrôle de ces filières. Il n'est pas rare de constater que chaque fois qu'une filière se professionnalise, les femmes en perdent rapidement le contrôle au profit des hommes. L'indicateur « au moins 70 % des équipements marchands créés sont gérés par des privés » pourra être désagrégé de manière à indiquer le pourcentage d'équipements marchands créés et gérés par les femmes et les hommes ; quant à celui portant sur « au moins 10 projets privés réalisés autour des investissements agropastoraux publics », il devrait permettre de mesurer le nombre d'hommes et de femmes bénéficiant des projets privés réalisés autour des investissements agro-pastoraux publics. Au-delà de la réalisation des projets, il est surtout important de mesurer le bénéfice que les femmes et les hommes en tirent.

Périmètre maraîcher des femmes et des jeunes de Blendougou



Principaux résultats

Les résultats de l'étude sont présentés suivant les principaux indicateurs genre définis dans le mécanisme de suivi de la stratégie de la Coopération Suisse en lien avec le développement rural et l'économie locale. Pour chacun des domaines d'indicateurs, les acquis et les défis sont présentés. Les acquis portent à la fois sur les données quantitatives que sur les informations qualitatives relatives à la situation des femmes et des jeunes.

Participation des femmes, des jeunes et des hommes à la gestion des ressources foncières

La participation passe à la fois par une présence effective (numérique) et une représentation qualitative (position occupée). Elle est facilitée par la prise de mesures spécifiques telles que l'institution d'un système de quota, la création d'un environnement favorable à l'intégration des femmes et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les interventions.

Dans le cadre du programme, la participation et la représentation des femmes ont été analysées à travers : i) la mise en œuvre opérationnelle de la LOA dans la région de Sikasso ; ii) la

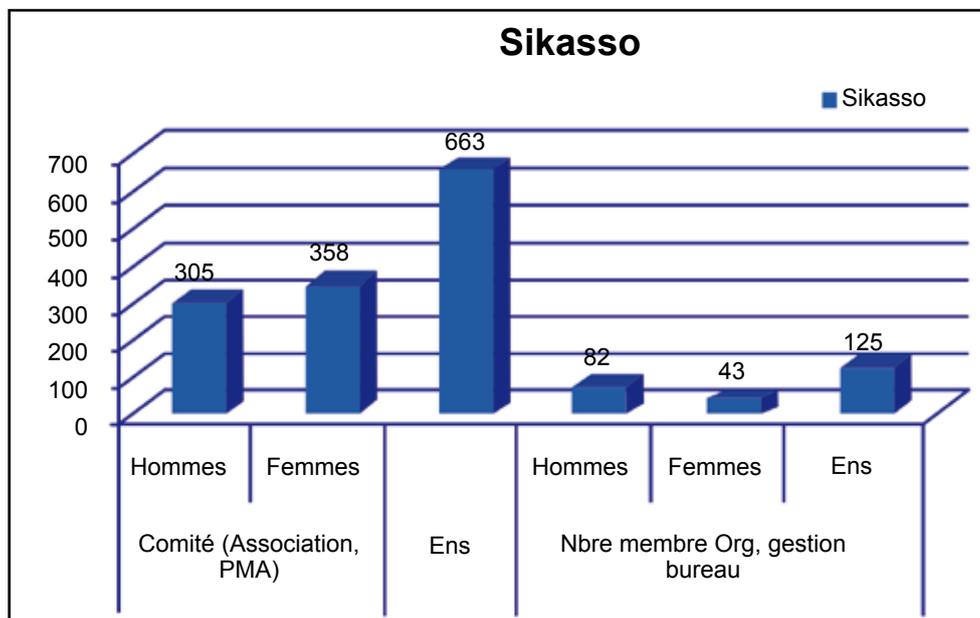
représentativité numérique des femmes dans les Plateformes Multi Acteurs (PMA) ; iii) la présence des femmes au sein des bureaux des PMA ; et iv) les postes occupés par les femmes.

La participation des femmes à l'opérationnalisation de la LOA a été timide, selon les différents niveaux, plus forte en ce qui concerne les rencontres locales et communales, mais très faible s'agissant des rencontres régionales. Aux dires du point focal du Comité Exécutif Régional de l'Agriculture (CERA), la timidité de la présence des femmes aux rencontres s'explique surtout par les dispositions institutionnelles de la loi, qui précisent les différentes parties qui doivent participer aux rencontres par niveau.

Dans le cadre de la représentativité numérique des femmes au sein des PMA, il est intéressant de noter que les femmes participent activement aux côtés des hommes.

Au niveau des postes occupés dans les comités des PMA, il est intéressant de noter que les femmes sont présentes à toutes les fonctions y compris la présidence de la PMA (ex : Jèkafo, Brigan).

Représentativité des femmes et des hommes au sein des comités de PMA dans le cercle de Sikasso



Accès et contrôle des femmes, des jeunes et des hommes aux facteurs de production (bas-fonds et périmètres maraîchers)

Dans le cadre de l'accès et le contrôle accru des jeunes et des femmes aux facteurs de production, la Coopération Suisse, à travers les programmes AVAL et APEL, a adopté une démarche volontariste fondée sur des indicateurs spécifiques et la fixation d'un quota d'« au moins 20% des 5000 ha de superficie aménagée attribuée aux femmes », ainsi que l'« accès des femmes aux moyens de productions négociés pacifiquement avec les autorités traditionnelles ». Cette cible de « 20% » dépasse largement celle qui est fixée dans la LOA, qui est de 10% pour les femmes et les jeunes. S'agissant du programme AVAL, la cible est portée à 25% de femmes exploitant pour leur propre compte les terres aménagées. Pour se matérialiser, cette démarche volontariste nécessite la prise de mesures d'accompagnement afin de sécuriser les ressources et d'éviter que les espaces mis à la disposition des femmes ne soient récupérés plus tard, une fois les investissements réalisés. L'implication des collectivités et des autorités traditionnelles est donc importante pour l'acquisition de « titres de propriété » pour les groupements féminins.

La problématique de l'économie locale porte sur l'accès et le contrôle des femmes et des jeunes aux facteurs de production. Si l'enjeu de l'accès ne se pose pas toujours avec acuité (selon la disponibilité des terres cultivables) celui du contrôle est cependant crucial.

Par rapport à l'accès, dans le cas spécifique du programme AVAL, il s'agit surtout de permettre aux femmes et aux jeunes de bénéficier du foncier rural, notamment les aménagements et la mise en valeur des bas-fonds, afin que les femmes cultivent pour leur propre compte 25% des parcelles aménagées. Il faut noter que cette cible est largement au-delà de celle de 5% préconisée par les dispositions de la LOA.

Pour la réalisation de cet objectif, le programme a préconisé une démarche participative associant les femmes à toutes les étapes du processus d'aménagement et a retenu le critère de l'accès des femmes à la terre comme un critère obligatoire pour les aménagements. La mise en œuvre de cette disposition a été facilitée par la présence des femmes dans les bas-fonds avant leurs aménagement et mise en valeur. En effet, dans la région de Sikasso, les femmes constituent 80% de la main-d'œuvre pour la production du riz. L'identification des exploitants avant l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds a été un facteur déterminant. L'analyse

des données collectées indique clairement que le taux de 25% est atteint dans la plupart des bas-fonds et chaque femme dispose d'une superficie moyenne de 0,25 ha.

Par ailleurs, il faut noter que tant les interventions du programme AVAL que celles du programme APEL ont permis d'améliorer l'accès des femmes, des jeunes et des hommes aux espaces cultivables. S'agissant du Programme APEL, les superficies des périmètres maraîchers ont largement augmenté, passant de 2,3 ha à 80 ha, le nombre d'exploitants également, passant de 08 à 139 pour les hommes et de 139 à 429 pour les femmes.

Au niveau du contrôle, la problématique est beaucoup plus complexe, en particulier dans la région de Sikasso. Bien que le rôle des femmes et des jeunes dans la production agricole soit bien reconnu et valorisé, ceux-ci sont vite dépossédés de leurs terres après investissement. La Directrice régionale de la Promotion de la Famille, de la Femme et de l'Enfant a indiqué qu'elle suit un cas de litige foncier au niveau du tribunal concernant un groupement de femmes du village de Danderesso, commune de Sikasso, qui a été dépossédé d'une superficie de 2 ha qu'il exploitait suite à un investissement important.

Pour éviter cette situation, les programmes AVAL et APEL ont adopté une démarche participative d'ingénierie sociale qui repose sur plusieurs étapes à savoir : i) la reconnaissance et l'identification des exploitants avant l'aménagement des bas-fonds ; ii) la tenue de rencontres communautaires pour la définition des règles de gestion des bas-fonds ; iii) la mise en place d'une PMA avec un comité de gestion représentatif de tous les usagers ; iv) l'élaboration d'un contrat de délégation de gestion entre la commune et la plateforme ; v) l'élaboration d'une convention locale de gestion au niveau de la PMA ; et vi) la mise en place d'un comité de surveillance. La présence des jeunes et des femmes est surtout effective au niveau des comités de gestion des bas-fonds, car ils sont généralement impliqués dans les travaux physiques, les aînés n'intervenant généralement que dans la gestion des conflits fonciers.

Selon les responsables des bureaux d'études engagés pour l'accompagnement (Fitini, Cadel, Bacil), ces différentes étapes constituent des moments décisifs pour consigner dans des documents écrits tous les principes et règles censés régir les aménagements et les terres mises en valeur. Pour s'assurer de l'effectivité des règles de fonctionnement, la Plateforme organise des audits publics afin de faire les

bilans de campagne et gérer les différents conflits autour de l'exploitation.

Le processus ainsi engagé est certes efficace pour accroître le niveau de contrôle des femmes et des jeunes sur les espaces mis à disposition, mais il ne résout pas totalement la question de la sécurisation des ressources. De l'avis du point focal du Comité Exécutif de la LOA à Sikasso, les hommes sont toujours aux aguets, car dans la conception populaire à Sikasso, « les femmes sont toujours considérées comme des personnes externes. Elles viennent d'ailleurs et il est difficile de leur confier la gestion de la terre »¹.

Pour parer à toute éventualité, il préconise d'inscrire dans la LOA et ses dispositions le dispositif relatif au quota² et surtout d'œuvrer pour une immatriculation individuelle des terres aménagées. Cette démarche est déjà enclenchée par le programme et son aboutissement constituera une avancée importante pour le contrôle des femmes et des jeunes sur les facteurs de production. La tutelle et les collectivités ont un rôle capital à jouer dans cet aboutissement et dans son opérationnalisation. Il existe au niveau des différentes PMA une masse critique de leaders en mesure de jouer un rôle de plaidoyer efficace à l'image de l'Association des Femmes Professionnelles Rurales.

Accès des femmes au budget des aménagements de bas-fonds et des périmètres maraîchers

L'accès des femmes et des jeunes aux ressources financières des programmes constitue généralement un enjeu de taille pour la réduction des inégalités de genre. Très souvent, les ressources financières allouées aux femmes et aux jeunes ne sont pas suffisamment planifiées et les interventions programmées à cet effet sont insuffisamment dotées. Ainsi, les femmes se retrouvent nombreuses sur des petits espaces mal équipés. Elles sont occupées, mais elles n'en tirent pas beaucoup de profit. Elles finissent donc par abandonner l'activité à cause de la tension et les conclusions des partenaires sont hâtives, avec des clichés comme « les femmes ne s'entendent pas ».

Pour comprendre la réalité de l'accès des femmes aux ressources allouées, la mission a procédé à une analyse du budget des aménagements des bas-fonds et des périmètres maraîchers des femmes. Il s'agit surtout d'une analyse de l'incidence de l'investissement visant à : i) connaître tous les frais engagés dans la réalisation d'un aménagement ; ii) identifier les principaux bénéficiaires – femmes et hommes ; iii) dégager la part unitaire ; et iv) calculer la part des femmes et celle des hommes. Les deux parts sont ensuite comparées pour mieux refléter le niveau d'accès aux ressources budgétaires. Il est important de comprendre que dans le cadre de la réduction des inégalités de genre « tout n'est pas argent » ; certaines activités (programmation, conseils, coaching, information, etc.) qui sont moins coûteuses engendrent des gains importants pour les femmes. Ces aspects, qui ne sont pas souvent budgétisés de façon conséquente, sont aussi importants à prendre en compte dans l'appréciation des résultats.

Au niveau du programme AVAL, l'analyse a porté sur les aménagements de bas-fonds. Il ressort que le niveau d'accès des femmes au budget des aménagements de bas-fonds est plus élevé que celui des hommes dans les cercles de Koutiala et de Sikasso, tandis que ce taux est bien inférieur à celui des hommes dans le cercle de Yorosso.

Pour ce qui concerne le programme APEL, l'analyse a porté essentiellement sur les aménagements au niveau des périmètres maraîchers. Dans la quasi-totalité des villages, la part des femmes dans le budget dépasse celui des hommes. La proportion du budget des femmes va de 73 % à 93 %. Il convient de souligner que le maraîchage est une activité traditionnelle des femmes, mais les hommes s'y intéressent de plus en plus, à la faveur des aménagements.

¹Luc DIARRA, point focal CERA, Direction Régionale de l'Agriculture, Sikasso.

²Il est important de souligner que le quota de 10 % pour les femmes et les jeunes n'est pas inscrit dans la Loi d'Orientation Agricole, il participe surtout d'une volonté politique contextuelle non matérialisée par une disposition réglementaire.

Étude de cas : Expérience de la PMA Jèkafo de Brigan

Le bas-fond de Brigan a été aménagé en 1984 sur financement de la CMDT, dans le cadre de sa démarche tendant à intégrer les aménagements aux autres systèmes culturaux en milieu rural. La spécificité du bas-fond de Brigan est qu'elle est exploitée par les femmes en général venant de trois villages : Brigan, Nièna et Tiola. La propriété du bas-fond échoit au village de Brigan et la mise en place de la PMA a intégré la configuration actuelle de l'exploitation. La PMA (Jèkafo) a bénéficié en 2011 d'un moulin qui devient multifonctionnel, car en plus des services de décorticage de riz, il permet de produire de la farine pour les céréales sèches et du beurre de karité. On assiste, du coup, à un début de diversification des sources de revenu pour ces femmes. Dans le bas-fond, les femmes de Brigan disposent d'une parcelle collective d'un demi hectare qu'elles exploitent.

Production d'une nouvelle variété de riz dans un bas-fond exploité par des femmes

L'initiative d'introduire de nouvelles variétés vise à soutenir le système de production dans les bas-fonds. En fait, sur une partie importante des bas-fonds, les variétés en cours d'utilisation sont assez vieilles et leur rendement faiblit d'année en année. Il s'agit là d'améliorer l'accès des usagers des bas-fonds à des semences de qualité afin de mieux produire et de sécuriser le système de production pour l'autosuffisance alimentaire.

Le présent bilan porte sur le bas-fond des femmes à Brigan. Cette analyse comparative révèle surtout l'assiduité des femmes dans le processus de vulgarisation des nouvelles semences.

Sur une parcelle de 1ha 0,25, la production totale a été de 2342 kg, soit 2 T 342 kg. Les rendements sont moyennement satisfaisants.

Productrice de semences	Superficie en ha	Quantité de riz BW 348-A obtenue	Production en kg
Sali Diallo	0,25	13,50	600
Rokia Diallo	0,25	13,50	400
Korotoumou Diallo	0,25	13,50	650
Sitan Koné	0,25	13,50	537
Madian Diallo	0,25	20kg	155
Total	1 ha 0,25	74 kg	2 342



Je me nomme Korotoumou DIALLO, j'ai 52 ans. Je suis mariée et mère de dix enfants (4 garçons et 6 filles). Je pratique l'agriculture et la transformation du beurre de karité et du néré, un peu l'élevage et le commerce de mes produits agricoles. Mon rêve est d'avoir plus d'équipement de culture pour gagner encore plus, parce que cette année où nous avons eu la décortiqueuse, je n'ai pas dépensé pour le transport de mon riz ; je l'ai décortiqué sur place, ça m'a fait gagner plus d'argent et j'ai fait des économies. Avec cet argent, je participe à l'éducation de mes enfants en payant les fournitures et les habits pour eux. En plus, je prends le prix des condiments en charge parfois pour aider mon mari. Mon conseil aux autres, c'est le courage dans toutes les activités que nous menons, car avec le travail, nous devenons indépendantes et nous vivons en harmonie dans nos familles et même dans nos villages.

Les femmes apprécient positivement le comportement agro-écologique de la variété. Elle est plus adaptée au bas-fond selon les femmes.

Lors des échanges avec les femmes de Brigian, elles ont convenu que les productrices de semences cèdent entre elles la variété de riz BW 3486-A au prix de 250 FCFA. Cette option permettra d'arriver à une meilleure

vulgarisation de la variété dans le bas-fond et, du coup d'en améliorer l'accessibilité.

Analyse comparative (femme/homme) de la production du riz BW dans le bas-fond

Les 74 kg de la variété de riz ont été répartis entre deux personnes : Massa Bengaly et Fanta Diallo. La situation de la production se présente comme suit :

Producteur de semences	Kg de riz BW 348 reçus	Superficie en ha	Production
Massa Bengaly	37	0,50 kg	947 kg
Fanta Diallo	37	0,50 kg	1117 kg (1 T 117 kg)
Total	74 kg	1 ha	2064 kg (2 T 64 kg)

Sur une parcelle d'un hectare au total, le bénéfice cumulé est de 540 240 FCFA. La décision a été prise par la PMA de procéder à la vulgarisation de la variété parmi les

exploitants du bas-fond. On note surtout que Fanta Diallo a eu un rendement nettement meilleur. Cela s'explique surtout par son assiduité et son respect strict des consignes données.

Fanta DIALL0, Présidente de la Coopérative des Femmes, Commune Rurale de Niéna, Village de Brigian, Cercle de Sikasso

« En plus de la riziculture, je fais de la transformation du néré et du beurre de karité. Je conseille aux jeunes générations de travailler avec courage et de prendre leur indépendance au niveau de la famille, en particulier, et de la communauté, en général. Quand tu travailles, tu es respectée au sein de la communauté et de ta famille. Le travail apporte toujours et t'évite certaines disputes au sein du couple. Je rêve d'une santé solide pour ne pas être une charge pour les autres. »



Analyse du rendement pour les femmes, les jeunes et les hommes

L'analyse des bénéfices et avantages de l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production a porté essentiellement sur l'amélioration du rendement, son utilisation et le revenu généré de la commercialisation de la production. Il faut noter que la stratégie de la coopération envisage une augmentation moyenne de 15% de la production des entreprises agricoles, ainsi que le réinvestissement dans les aménagements agricoles. Il est généralement admis que la production agricole des femmes est faible et qu'elle est, dans la plupart des cas, destinée à la consommation familiale. Elles en tirent, en réalité, un faible revenu pour leur propre bien-être.

L'analyse du rendement a été effectuée sur les sites où les données désagrégées sont disponibles.

Changements dans les rôles genre des femmes, des jeunes et des hommes

L'intervention des programmes AVAL et APEL vise essentiellement à satisfaire les besoins liés au rôle productif des femmes, des jeunes et des hommes. Ces besoins portent sur l'amélioration de l'accès et du contrôle de ces cibles aux facteurs de production, à l'amélioration du rendement des principales spéculations que sont le riz et le maraîchage ; la génération de revenu et son utilisation. L'analyse des effets a consisté à vérifier non seulement les changements significatifs verticaux dans le rôle productif (accès et contrôle aux facteurs de production) mais également les changements relationnels entre les femmes et les hommes dans les autres rôles (reproductif, de gestion communautaire et politique).

Changements verticaux dans le rôle productif

Les rapports de mise en œuvre et les rencontres de discussion avec les différentes coopératives indiquent plusieurs changements importants dans les conditions de vie des membres. De façon générale, les hommes et les jeunes apprécient surtout l'amélioration de la productivité et l'augmentation du revenu grâce à la commercialisation de la production, tandis que les femmes apprécient la reconnaissance de leur rôle d'exploitante et de la sécurisation des facteurs de production.

Au niveau de la reconnaissance du rôle d'exploitante agricole, il faut noter que le processus enclenché dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur des espaces commence par une identification des

principaux exploitants des bas-fonds. Pour les femmes, cette identification constitue une étape importante de la reconnaissance de leur droit d'usage, car elles sont les principales utilisatrices des bas-fonds avant leur mise en valeur et cela peut dissiper la crainte de leur expropriation au profit des hommes. Ces craintes sont confirmées par le Conseiller Technique³ chargé du développement local du Conseil Régional de Sikasso, qui indique que « **les femmes sont le pilier de la production agricole à Sikasso, mais dès que les terres sont aménagées, les hommes se lancent aussi dans les bas-fonds... il faut préserver les droits d'utilisation des femmes sur les bas-fonds...** ». La démarche d'ingénierie sociale préconisée par le Programme AVAL a largement contribué à la reconnaissance du rôle d'exploitante des femmes qui mettent en valeur les différents bas-fonds. Les hommes ne sont pas réticents à cette reconnaissance, car les bas-fonds sont des espaces traditionnellement réservés aux femmes pour la production de riz. De l'avis du Président⁴ de la Coopérative des Maraîchers « Jigifa » du village de Faradiele dans le cercle de Bougouni « **les femmes peuvent accepter les jeunes à leurs côtés pour faire certains travaux dans les bas-fonds, mais elles ne seront jamais d'accord que nous nous installions. Le bas-fond appartient aux femmes depuis plusieurs générations et aucun homme ne peut oser les en déposséder. C'est la tradition, mais avec l'aménagement, ce n'est pas l'envie qui nous manque. Mais, elles vont résister jusqu'au bout...** ».

Dans le cadre du contrôle et de la sécurisation de la terre, qui constituent l'un des enjeux les plus cruciaux des programmes AVAL et APEL, les femmes et les hommes rencontrés sont confiants dans la démarche enclenchée à travers les différentes conventions de délégation (commune à la coopérative) et locale (au sein de la plateforme multi acteurs). Il s'agit certes, pour le moment, d'une sécurisation globale de la ressource, mais il y existe une tendance progressive à l'enregistrement individuel des terres au compte des exploitants. De l'avis des responsables du programme AVAL, il y a certes une lenteur administrative due certainement aux difficultés institutionnelles que le pays connaît, mais il y a lieu d'espérer qu'il s'agit là d'un processus irréversible. La Présidente des associations professionnelles rurales pense que les femmes rurales sont aujourd'hui bien organisées pour constituer une force de plaidoyer en vue de la défense des droits des femmes dans le domaine foncier.

³Abdrahamane Diallo, Conseiller Technique, Conseil Régional Sikasso

⁴Abou Diarra, Président de la coopérative Jigifa, village de Faradiele, Bougouni

En ce qui concerne l'accès des femmes aux terres aménagées et l'augmentation de la production, les interventions de la Coopération Suisse (APEL, AVAL) ont surtout permis d'accroître les surfaces cultivables à travers l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds. Les femmes, comme indiqué plus haut, exploitaient déjà les bas-fonds, mais les superficies étaient insuffisantes. Suite aux interventions, chaque femme exploite une superficie moyenne de 0,25 ha. Outre la culture du riz de bas-fonds, elles ont accès à des périmètres maraîchers dans la plupart des zones d'intervention. Ainsi, la production devient diversifiée aussi bien pour les besoins de consommation que pour la commercialisation de l'excédent.

Par rapport à l'apprentissage des nouvelles innovations et de l'augmentation du rendement, tant les hommes que les femmes rencontrés ont beaucoup apprécié les connaissances techniques acquises dans le domaine des techniques culturales, notamment la production de riz (semis à la volée contre le repiquage). Ces techniques ont contribué à accroître les revenus et les bénéficiaires considèrent l'acquisition de connaissances et l'apprentissage comme les

acquis les plus importants, après l'amélioration de l'accès et du contrôle aux facteurs de production. Pour ce qui concerne la rentabilité économique, les femmes apprécient surtout les activités de maraîchage, bien que les superficies dans plusieurs localités soient insuffisantes, par rapport au nombre d'exploitants. La rentabilité de cette activité attire également de nombreux hommes dans les périmètres de maraîchage.

Avec l'augmentation du rendement, les femmes et les hommes rencontrés ont fièrement indiqué que les besoins alimentaires sont aujourd'hui largement satisfaits ; la qualité de l'alimentation a été améliorée. Les femmes ont indiqué qu'environ 80% de leur production entre en fait dans la consommation familiale et c'est surtout la production des hommes qui est commercialisée. Dans certaines localités (Yacrissoun, Brigan) où la production maraîchère est assez importante, les femmes ont des ambitions plus grandes dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin. Elles ambitionnent surtout de développer des capacités de transformation et de trouver de meilleurs débouchés pour la commercialisation des produits maraîchers.

Cérémonie inaugurale d'un aménagement dans le cercle de Bougouni en présence des autorités administratives



Mamou BARRY, Commune de Ourikila, Village de Ourikila, Cercle de Yorosso



Je m'appelle Mamou BARRY et j'ai 40 ans. Je suis mariée et mère de deux garçons et de deux filles. Je pratique la riziculture, le maraîchage et la commercialisation des produits maraîchers. Avant, dans mon village, ni les hommes ni les femmes ne pratiquaient la riziculture. Nous cultivions du maïs et du coton et faisons le petit commerce. Mais, après les aménagements, nous avons bénéficié de surfaces pour faire de la riziculture.

J'ai pu bénéficier d'une superficie de 0,25 hectare que j'exploite. J'ai récolté quelques sacs de riz. J'ai utilisé la moitié de ma récolte pour subvenir aux besoins de consommation de ma famille ; j'ai pu diversifier notre consommation alimentaire (le principal aliment était le maïs, tandis que le riz était consommé occasionnellement). J'ai pu aussi nous acheter de nouveaux habits. En plus, j'ai stocké des sacs de riz pour les vendre, j'ai acheté quelques moutons et chèvres pour le mariage de mes filles ou des intrants et semences. Avec l'argent de la vente de mes produits maraîchers, j'ai pu couvrir quelques petites dépenses de ma famille.

Je voudrais continuer à pratiquer la riziculture et à transformer les produits maraîchers et les commercialiser en dehors de ma commune pour gagner plus d'argent.

Je demande aux autres femmes d'avoir du courage pour former un groupe et de travailler main dans la main pour avoir leur autonomie.

Sitan COULIBALY, Commune de Menamba 1, Village de Yacrissoun, Cercle de Yorosso



Je m'appelle Sitan COULIBALY et j'ai 42 ans. Je suis mariée, mère de huit enfants (4 garçons et 4 filles). Je suis agricultrice (productrice de riz et maraîchère) et restauratrice. Avant, je ne gagnais pas beaucoup, mais grâce au projet, je me débrouille. Après la récolte, j'ai vendu quelques sacs de paddy et, avec le revenu, j'ai ouvert un restaurant. J'ai quelques sacs en stock dans le magasin, que je vais aussi mettre sur le marché, une fois que le prix du paddy aura augmenté. J'ai aussi acheté quelques têtes de moutons pour pratiquer l'élevage. Aujourd'hui, je m'habille et j'aide mon mari à acheter les fournitures scolaires de mes enfants. Je m'entends bien avec lui, avec ma belle-famille et avec tout le monde dans le village. Tout ceci grâce à l'aménagement du bas-fond qui m'a permis de cultiver le riz, et aux intrants et semences dont j'ai bénéficié. Je rêve vraiment d'être une grande commerçante, de produire plus de riz, de vendre du riz dans les villages voisins et de pratiquer l'élevage comme les hommes. Je conseille aux autres femmes de persévérer parce que nos hommes ont compris et acceptent qu'on ait notre propre lopin de terre.

Évolution des relations entre les femmes et les hommes

Des informations sur les changements liés aux relations entre les femmes et les hommes ont été recueillies sous forme de témoignages des cibles rencontrées. Ces changements tiennent à l'amélioration du statut de la femme à travers sa participation à de nouveaux rôles et responsabilités et/ou sa présence dans des espaces qui lui étaient traditionnellement fermés. Il s'agit surtout du regard et de l'appréciation des hommes et des femmes sur leurs contributions respectives à la stabilisation de la famille et de la communauté.

Bien que les femmes contribuent quotidiennement à la prise en charge de la famille (entretien

de la famille, cuisine, etc.), plusieurs hommes rencontrés sont surtout satisfaits de la contribution des femmes à la prise en charge des certaines dépenses telles que la scolarisation des enfants, la santé et l'habillement. Les femmes interrogées sont surtout heureuses de ne plus dépendre des hommes pour les petites dépenses. De l'avis des femmes, les petites disputes au sein du foyer ont diminué. Les hommes comprennent de plus en plus que les avantages que les femmes tirent de l'exploitation des bas-fonds et des périmètres maraîchers entrent directement dans les dépenses de la famille et ils ne s'y opposent plus. Même si certaines femmes pensent que le ménage dépend largement de leur contribution, elles sont tout de même contentes de se sentir utiles aux yeux des hommes.

Alassane TRAORE, Président de la Coopérative Jèkafo, Village de Niakobougou, Commune de Sido

... Aujourd'hui, nos dépenses au niveau du ménage sont équilibrées. Pendant que les femmes apportent le riz et les condiments issus de leur propre récolte, nous vendons les bananes pour subvenir aux besoins monétaires de la famille (éducation, santé, habillement). Les petites dépenses de la famille ne sont plus à notre charge les disputes ont diminués et c'est l'entente parfaite au sein du couple.



Au-delà du ménage, les femmes ressentent une plus grande acceptabilité au sein de la communauté. Elles ont compris que le travail est libérateur et que la production qu'elles apportent au foyer est également la source de leur respect. Elles sont directement consultées pour toutes les questions en lien avec les aménagements et les autres questions de développement du village. De l'avis de Molobaly CAMARA, Présidente de la Coopérative des Femmes de Niakobougou, Commune de Sido, « Il y a quelques années, il était impossible pour les femmes du village, de se réunir avec les hommes comme nous le faisons aujourd'hui pour discuter des problèmes de terre. Dès qu'une femme voit un ou deux hommes, elle se tait et n'ose plus parler. Aujourd'hui

grâce au projet, nous sommes avec les hommes dans les réunions, dans le même espace, et nous discutons de problèmes communs. Nous pouvons défendre nos points de vue et on nous écoute. Voilà pour moi, un changement très important que rien ne peut remplacer. Nous sommes impliquées dans toutes les décisions importantes du village ».



Principales conclusions, leçons apprises et conseils pratiques

Conclusions

L'analyse documentaire, les visites de sites, les entretiens et les discussions avec les acteurs et les bénéficiaires finaux ont permis de connaître les acquis et les défis liés aux interventions de la Coopération Suisse dans le domaine du développement rural et de l'économie locale et de formuler des conclusions suivant les trois (03) principaux indicateurs.

- **Participation des femmes et des hommes à la gestion des ressources foncières**

Conformément aux orientations de la stratégie de la Coopération Suisse 2012-2015 relative à une plus grande implication des femmes à la prise de décision, les interventions ont permis d'accroître le « *membership* » (l'adhésion) des femmes et des jeunes au sein des Plateformes Multi Acteurs (PMA) et des coopératives. Le taux de représentativité de 20% est largement dépassé dans plusieurs cas. Ceci a été facilité par le processus d'ingénierie sociale enclenché à travers l'identification des exploitants avant

l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds et des périmètres. Cette approche basée sur les opportunités contextuelles, a été très bénéfique pour la présence des femmes et des jeunes au sein des PMA, mais est restée timide dans la désignation des femmes et des jeunes au sein des comités de gestion. Le taux de représentativité des femmes au sein de ces comités reste en deçà du seuil des 30% requis au plan international et des 20% recommandés par la stratégie de coopération. Il ressort clairement de cette faible représentation des femmes au sein des comités que des efforts restent encore à faire pour permettre aux femmes de diriger les comités de gestion des PMA. L'aboutissement de ces efforts passera par une formation en leadership des femmes membres des PMA, soutenue par une approche volontariste d'adoption de mesures transitoires spécifiques telles que le système de quota. Par ailleurs, il est important de noter que les femmes qui sont présentes au sein des comités occupent presque tous les postes (présidence, administration, etc.). A cet égard, leur position de pionnières est intéressante et elles devraient servir de modèle aux autres femmes.

Focus groupe avec la coopérative des riziculteurs à Yacrisoun, Yorosso



- **Accès et contrôle des femmes et des hommes aux facteurs de production**

Les femmes dans les différents sites visités ont un accès accru aux facteurs de production et aux ressources du programme. Elles ont bénéficié de plus de superficies aménagées et mises en valeur dans les bas-fonds. Les jeunes sont impliqués dans la production maraîchère. En outre, tant les femmes que les jeunes ont bénéficié des différentes techniques de production (repiquage, traitement du sol, information et formation sur le foncier, LOA, etc.). Le taux de 10% de la LOA, l'indicateur de 20% de la stratégie et même les 25% de terres pour les femmes (AVAL) sont dépassés dans la plupart des bas-fonds et des périmètres. Les deux programmes ont permis de mettre en exergue le rôle des femmes et des jeunes dans la production agricole. Même si les pratiques traditionnelles locales dans la région considèrent « la femme comme une éternelle étrangère », les différentes conventions (contrat de délégation, conventions locales, perspective de l'enregistrement individuel) constituent une opportunité importante à saisir pour la sécurisation des ressources foncières au profit des femmes et des jeunes. Par ailleurs, l'analyse de l'incidence budgétaire des aménagements révèle que les programmes ont répondu aux besoins des femmes dans le domaine de la production, notamment l'expansion des espaces, ainsi que leur équipement. Chaque femme exploite une superficie moyenne de 0,25 ha, qui répond bien aux normes en vigueur au niveau national.

- **Bénéfices et avantages pour les femmes et pour les hommes**

Outre l'expansion des espaces exploitables pour les femmes et les jeunes, l'augmentation du rendement constitue le premier bénéfice que les femmes et les jeunes ont tiré des programmes AVAL et APEL. Ceci a permis d'améliorer la consommation (disponibilité et diversité) et la commercialisation de l'excédent. Tant les femmes que les hommes (jeunes) ont pu générer des revenus pour subvenir aux besoins et couvrir les petites dépenses de la famille. Par ailleurs, les caisses des coopératives sont alimentées pour couvrir les dépenses de la campagne. Il faut noter cependant, que la tenue des bilans de campagne n'est pas systématisée, ce qui rend assez difficile l'analyse du rendement en ce qui concerne tant la riziculture que la production maraîchère.

S'agissant des avantages, les femmes et les jeunes les ont déclinés comme suit : i) l'occupation de nouveaux espaces de prise de décision, notamment concernant la gestion du foncier ; ii) la contribution à la prise en charge des dépenses familiales (éducation, santé, habillement) ; iii) la réduction des disputes et la cohésion familiale et communautaire ; et iv) la réduction de l'exode rural des jeunes et surtout vers les sites des mines traditionnelles. Pour les femmes, il ne s'agit pas simplement de changements, mais d'une reconnaissance de la valeur et de la dignité de la femme. Ces changements doivent être renforcés par un accompagnement continu et soutenu.

Focus groupe avec la coopérative des riziculteurs de Ourikila, Koutiala



Focus sur les femmes et les hommes du village de Blendougou, Bougouni

Perspectives des femmes de la Coopérative des rizicultrices de Blendougou (30 femmes présentes à la rencontre)

Avec un effectif de plus de 210, les femmes exploitent une superficie d'environ 40 ha, à raison de 0,25 ha en moyenne par femme. Même si elles n'ont pas une idée exacte de la production de la campagne écoulée, elles estiment à environ $\frac{3}{4}$ de la production la quantité affectée à la consommation, le $\frac{1}{4}$ restant ayant été vendu pour subvenir aux petits besoins de la famille (condiments, habillement et soins des enfants, trousseau de mariage des filles, torches et piles pour les études des enfants, et réparation des vélos des enfants qui étudient hors du village).

Concernant les changements apportés, les personnes interrogées ont surtout mentionné la diminution des conflits, le renforcement de la cohésion, l'entente et la solidarité entre hommes, entre femmes et entre hommes et femmes. Les enfants sont plus disponibles pour les mamans, car ils savent que leurs besoins seront satisfaits. Les hommes aident les femmes dans les travaux liés à la riziculture (récolte, battage et souvent labour). Les femmes sont consultées et leurs avis sont pris en compte dans la prise de décision. Une femme du nom de Sétou Mariko a dit : « Zankunba don tumayedonni ta tumaye », pour dire qu'elles sont écoutées maintenant dans les prises de décision parce qu'elles peuvent contribuer. Les autres changements sont perceptibles dans les habitudes alimentaires : les enfants ne veulent plus des aliments à base de mil et de maïs et ceux qui étudient hors du village emportent du riz au lieu du couscous sec.

En termes de perspectives, elles aspirent à une amélioration des conditions de travail par l'octroi d'un tracteur pour augmenter leurs rendements et à s'adonner à d'autres activités génératrices de revenu telles que la couture pour accroître leurs revenus.

Perspectives des hommes (20 hommes)

Les hommes du village sont surtout engagés dans les périmètres maraîchers. Il existe au moins deux périmètres maraîchers. Bien que la production totale ne soit pas connue, au moins 10% des exploitants estiment leur revenu moyen à 100 000 FCFA par campagne.

Avec ce revenu, ils entretiennent la famille et payent les différentes taxes et impôts. La santé s'est beaucoup améliorée également. Les jeunes ne migrent plus vers les villes ou les sites d'exploitation des mines artisanales. Les principales difficultés portent sur le grillage qui n'est pas solidement fixé, le puits non équipé et la destruction de la tomate par des vers.

Au niveau du ménage, il existe une entente parfaite, dans la mesure où tant les hommes que les femmes participent aux dépenses de la famille. Les femmes assistent aux rencontres et prennent la parole pour dire ce qu'elles pensent. Elles sont très bien organisées et la coopérative des hommes doit s'inspirer de l'exemple de celle des femmes. A cet égard, un ancien du village a dit, pour conclure, « même si les hommes montent sur des chevaux, ils ne pourront pas atteindre le niveau d'organisation des femmes... Les femmes sont bien parties ».

Leçons apprises

- **Satisfaction des besoins pratiques pour la réalisation des droits de propriété des femmes sur les ressources foncières**

En ciblant l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources foncières, les interventions ont enclenché une démarche progressive pour la réalisation des droits de propriété de ces groupes. La démarche pragmatique des programmes AVAL et APEL ne met pas en avant ces droits de propriété, mais plutôt le rôle et la contribution de ces groupes à la production agricole. L'ingénierie sociale qui passe par : i) une identification préalable des exploitants ; ii) l'organisation des acteurs au sein des PMA ; et iii) l'élaboration de différentes conventions, est progressive et conduira à la reconnaissance du statut d'exploitantes des femmes, sans bouleverser les us et coutumes en matière de gestion foncière.

- **Les hommes en tant que partenaires pour soutenir les droits de propriété des femmes sur les ressources foncières**

Suite à la prise de conscience du fait que la production des femmes permet d'équilibrer l'économie du ménage (couverture des besoins de consommation), la résistance des hommes à l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources foncières a été réduite. Ce changement constitue une étape nécessaire pour l'établissement d'un partenariat « gagnant-gagnant » entre les femmes et les hommes au sein du ménage. L'apport des femmes à la consommation familiale, qui est significative, ne doit pas conduire à une « désresponsabilisation » des hommes dans la prise en charge des besoins alimentaires de la famille. La conscientisation des femmes et des hommes est une nécessité pour éviter que la production des femmes (riz) ne soit utilisée exclusivement pour les besoins de consommation de la famille, sans assurer une certaine autonomie économique pour celles-ci. L'entente et la cohésion familiales ne doivent pas se faire au détriment de l'autonomisation économique des femmes. Un volet d'éducation est nécessaire pour la réalisation des droits économiques des femmes.

- **Le renforcement des capacités économiques des femmes comme porte d'entrée pour la promotion et la protection des droits des femmes (rôles de production, de reproduction, de gestion communautaire et de participation politique)**

L'autonomisation économique des femmes constitue une porte d'entrée importante pour

la promotion des droits des femmes en milieu rural. L'expérience des programmes AVAL et APEL démontre que les femmes ont occupé de nouveaux espaces de décision au sein du ménage et de la communauté grâce à leurs rôle et contribution à la production agricole. Cette approche progressive est importante pour assurer la durabilité des acquis. Par conséquent, il est important de l'inscrire dans une perspective plus large de promotion des droits économiques, renforcée par des activités de leadership et d'éducation des hommes sur les autres droits des femmes, notamment au niveau de la sphère de ménage (allègement des tâches, etc.).

- **La nécessité d'une approche entrepreneuriale pour un impact beaucoup plus grand (production, transformation, commercialisation)**

Pour transformer le potentiel économique des femmes au niveau rural, il est important, en plus de la production, d'investir dans les capacités de transformation et de mise en relation pour la commercialisation. Les femmes ont un « génie » en matière de transformation, qui est généralement limité par les capacités techniques, l'équipement et surtout l'énergie. Pour atteindre un niveau d'impact plus important, les interventions doivent s'inscrire dans une démarche entrepreneuriale de génération de revenu et de création d'emplois pour les femmes. Il faut à tout prix progresser du *caractère social* « *groupements multifonctionnels* » des appuis vers la génération de revenus individuels. Les femmes peuvent se regrouper autour d'une unité de transformation, mais elles doivent tirer un profit individuel de leurs activités.

- **Intégration économique des groupes marginalisés (handicapés, allochtones) pour plus d'équité et de justice sociale**

L'appui de l'appel aux handicapés physiques pour la fabrication des grillages est un appui stratégique important. Ceux-ci disposent des capacités techniques et du marché nécessaires et sont bien intégrés dans l'environnement institutionnel (décentralisation, partenariat). Cette expérience est porteuse de leçons à mettre au service des femmes exploitantes des bas-fonds et des périmètres pour une meilleure défense de leurs droits. L'expérience de l'unité de fabrication démontre aussi la nécessité de la mise en place de mesures d'accompagnement pour garantir le marché auprès des collectivités et la disponibilité de la matière première.

Inclusion des personnes handicapées dans l'économie locale : atelier de confection de grillage

La Fédération Locale des Personnes Handicapées de Bougouni bénéficie de l'accompagnement de la Coopération Suisse depuis le Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD). Cet appui a permis à la Fédération de comprendre le processus de décentralisation et de mieux se positionner pour la prise en compte de leurs besoins dans les plans de développement locaux. Aux dires du Président « aujourd'hui les personnes handicapées sont présentes à tous les niveaux de la décentralisation dans le cercle de Bougouni. Les personnes handicapées sont conseillers au niveau des communes et du cercle. Il y a un total de trois (03) personnes handicapées conseillers dans le cercle de Bougouni. »

Avec le Programme d'Appui à la Promotion de l'Économie locale (APEL), la Fédération a surtout bénéficié d'un appui financier pour la mise en place d'un atelier de confection de grillage. Dans cet atelier travaillent actuellement trois (03) personnes handicapées qui en dépendent entièrement.

« Grâce à l'atelier, nous avons abandonné la mendicité et nous pouvons montrer aux gens que nous gagnons notre vie à la sueur de notre front »* dit le Président de la Fédération. L'atelier de confection de grillage a bénéficié d'une reconnaissance internationale comme une bonne pratique lors d'une rencontre de Handicap International à Dakar.

Avec la situation actuelle que le vit le pays, l'atelier connaît surtout des difficultés quant à l'approvisionnement en matières premières. Le Président se propose de développer des conventions locales avec les collectivités pour la sécurisation des marchés de clôture de grillage des périmètres maraîchers qui sont programmés dans les plans de développement locaux.

*Daouda Diarra, Président de la Fédération Locale des Personnes Handicapées de Bougouni



Conseils pratiques des acteurs

- ✓ Les femmes ont accès à la terre ; le défi est au niveau de la qualité, de la disponibilité et de la sécurisation.
- ✓ Il convient de ne pas mettre le quota en avant, mais d'identifier les exploitants d'abord et le quota suivra.
- ✓ Le contrôle des ressources foncières est un processus progressif. Il faut s'assurer de la présence des femmes à chacune des étapes.
- ✓ Les femmes sont souvent nombreuses pour la ressource mise à disposition. Il faut veiller au ratio femme/superficie pour réduire les tensions.
- ✓ Les hommes sont ouverts à l'accès des femmes aux ressources productives. Il faut éviter de tomber dans le risque de l'utilisation de la production de la femme pour les besoins de consommation de la famille.
- ✓ Les femmes ont des ambitions. Il faut les connaître et les accompagner.
- ✓ Les femmes donnent beaucoup de leur énergie pour produire et transformer. Il faut investir dans les sources d'énergie.
- ✓ Les jeunes participent bien aux côtés des femmes dans les périmètres maraîchers, mais ils peuvent prendre le contrôle très rapidement, si des mesures complémentaires ne sont pas prises.
- ✓ Pour les femmes, le premier résultat c'est l'entente et la cohésion au sein du ménage.
- ✓ Pour les hommes, le résultat c'est le rendement et la contribution des femmes à la prise en charge du ménage.
- ✓ Il faut éviter que la participation des femmes à la prise en charge de certaines dépenses familiales ne soit assimilée à une certaine «déresponsabilisation des hommes».⁵
- ✓ Il faut combiner les activités économiques avec la formation en leadership afin d'accroître les résultats au niveau des femmes.

⁵Le refus de supporter certaines charges obligatoires et le fait de laisser tout cela à la charge de la femme.

Bibliographie

Coopération Suisse

- Stratégie de la Coopération Suisse au Mali 2012 - 2015
- Rapport définitif sur la revue externe d'Aménagement et valorisation pacifique des espaces et du foncier agricole dans la région de Sikasso
- Bilan 2009 - PAO 2010 « secteur économies locales »
- Aménagement et Valorisation pacifique du foncier agricole dans la région de Sikasso, Prodoc

Programme Aménagement et Valorisation (AVAL)

- Rapport de fin de mission d'accompagnement et rapports intermédiaires (BACIL)
- Rapport de fin de mission d'accompagnement et rapports intermédiaires (Fitinè Consult)
- Rapport de fin de mission d'accompagnement et rapports intermédiaire (Cadel)
- Rapport d'exécution de l'inventaire des us et coutumes en matière foncière dans le cercle de Yorosso
- Rapport de mise en œuvre du plan d'action 2010 du comité exécutif régional de l'Agriculture de la région de Sikasso
- Rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions foncières de la LOA dans la région de Sikasso

Appui à la Promotion de l'Economie Locale (APEL)

- Prodoc Appui à la Promotion de l'Economie Locale (APEL)
- Rapport de fin de mission d'accompagnement et rapports intermédiaires de Beacil
- Rapport d'auto évaluation du programme appui à la promotion de l'économie locale
- Rapports Annuels 2010, 2011, 2012

Photos

- Mission de capitalisation
- AVAL
- APEL



Nous semons!

Nous cultivons!





Unité de transformation des femmes de Kolondieba

Page de couverture
- Périmètre marâcher de Niakobougou,
Commune de Sido
- Unité de transformation des femmes
de Kolondieba

Quatrième de couverture
- Coopérative des femmes Tagnè de
Kolondieba



Pour plus d'informations

Bureau de la Coopération Suisse au Mali
Route de Koulikoro, Hippodrome
B.P. 2386 Bamako - République du Mali
Tél. +(223) 20 21 32 05
Fax +(223) 20 21 81 79
www.cooperation-suisse.admin.ch/mali



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**